

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept le 6 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 juin s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire**.

Mmes. MM Maxime BRUN, Thierry CARROZ, Marie-Noëlle CHEVASSU, Thibaud FALCOZ, Bernard FRONT, Gérard GUERVIN, Joseph JACQUEMARD, Audrey KARSENTY, Anaïs LAISSUS, Martine LEMOINE-GOURBEYRE, François-Joseph MATHEX, Thierry MONIN, Emilie RAFFORT, Michèle SCHILTE Florence SURELLE, Carole VEILLET

EXCUSES ou ABSENTS

Mme Victoria CESAR (pouvoir donné à Florence Surelle), MM. Alain ETIEVENT (pouvoir donné à Thierry MONIN), Christian RAFFORT

Madame Michèle SCHILTE est élu(e) secrétaire de séance.

En exercice	19
Présents	16
Votants	18

Retrait de l'approbation de la révision n° 5 du PLU

DELIBERATION N° 63/2017

Monsieur le Maire expose :

Le 06 avril 2017, le conseil municipal a approuvé la révision générale n°5 du PLU.

L'avis de l'Etat en date du 19 septembre 2016, relatif au projet de PLU arrêté faisait part d'une réserve concernant l'article N 2 permettant la réalisation de garages à moins de 300 m d'une habitation en zone N.

La commune a intégré cette remarque dans son PLU approuvé en modifiant l'article N 2 et en autorisant uniquement les parkings aériens et les garages souterrains en zone N. Cette proposition de modification a été présentée préalablement au commissaire enquêteur pendant l'enquête publique sur le PLU.

Le Préfet, par courrier du 16 mai 2017 a exercé son droit de recours en vertu de l'article L 153 – 25 du PLU, en indiquant que la nouvelle rédaction n'était toujours pas conforme aux dispositions de la loi Montagne. Ce recours suspend donc l'exécution du PLU approuvé le 06 avril 2017.

L'Etat demande à la commune de retirer la délibération approuvant le PLU, d'apporter la modification nécessaire à l'article N 2 et d'approuver de nouveau le PLU.

Aussi je vous propose de :

- Retirer la délibération d'approbation du PLU

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ☑ Approuve le rapport du maire et le charge, en tout point de son exécution.

Transmission service urbanisme

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN.

